

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD - Ghislaine HERVOCHE - Frederick DUNET (arrivée 18h17 ; absent pour les délibérations n°17 & 18) - Florence PENOT-MARTINEAU - Denis LENORMAND - Audrey PERDEREAU - Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING - Rose-Anne MOREAU - François FONTAINE (arrivée 18h08) - Yannick DANIO - Joëlle URVOIS (arrivée 18h09) - Gwenaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND GABARD - Caroline LEBEAU - Stéphane SIMON - Audrey DUBOIS (arrivée 18h04) - Anouk PAOLOZZI-DABO - Guillaume GENRE - Nicolas RENAUD - Delphine CORBIÈRE - Vincent BELLiard - Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS - Gaëlle ESTAY - Alain LE GENTIL - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES (arrivée 18h05) - Catherine BAILHACHE (arrivée 18h05)

Étaient excusés : Xavier FOURNIER donne pouvoir à Audrey PERDEREAU - Jacques GUIHÉNEUF donne pouvoir à Nicolas RENAUD - Joseph GAULTIER donne pouvoir à Nicolas CRIAUD

Secrétaire de Séance : Caroline LEBEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que nous faisons face à une recrudescence très importante de cas positifs COVID sur le territoire de Cap Atlantique. En l'espace de quatre semaines, le nombre de cas a été multiplié par trois et nous en sommes à peu près à 870 cas pour 100 000 habitants sur Cap Atlantique, ce qui nous met sur le département de Loire-Atlantique, la deuxième Intercommunalité la plus affectée par cette situation de COVID. Aussi, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les portes pour ventiler la salle et recommande le port du masque pour la tenue de cette séance. Des masques sont à disposition de celles et ceux qui le souhaitent à l'entrée de la salle.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Caroline LEBEAU secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel nominal des élus.

A l'issue de l'appel, Monsieur le Maire fait part de 2 remarques, avant de soumettre, à l'Assemblée délibérante, l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2022.

La première remarque concerne la présentation effectuée, le 6 avril dernier, du récapitulatif annuel des indemnités de fonction des élus municipaux sur l'exercice 2021. Monsieur le Maire précise que le tableau était erroné pour 2 élus. Aussi, il a été distribué, sur table, un exemplaire papier pour permettre aux élus de prendre acte du document définitif.

La deuxième remarque porte sur une anomalie décelée par la Trésorerie dans la délibération qui était en lien avec le Budget principal 2022 de la Ville. L'anomalie était sur la maquette budgétaire adressée en Préfecture. Cela ne remet pas en cause la légalité de l'acte selon la réponse apportée par la Préfecture. Néanmoins, à des fins de transparence, la Préfecture a souhaité que cette information soit communiquée à l'occasion de la présente séance ; l'anomalie porte, en fait, sur des ouvertures de crédit qui sont incorrectement reprises dans la délibération qui accompagnait la maquette du Budget Primitif 2022. Toutefois cette anomalie n'a aucune incidence sur les résultats prévisionnels qui avaient été présentés en séance.

Voilà les 2 informations que Monsieur le Maire souhaitait communiquer avant de procéder à l'approbation du procès-verbal.

Puis, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée délibérante l'approbation du compte-rendu du Conseil du 6 avril.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal du Conseil du 6 avril appelle des commentaires.

Catherine BAILHACHE remercie Monsieur le Maire pour la mise en ligne du Budget du CCAS qui avait été demandée dans le compte rendu du Conseil Municipal du 9 mars dernier. Elle ajoute, qu'en page 7, une question avait été posée sur la traçabilité de la taxe de séjour et la réponse de cette recette est fléchée mais Catherine BAILHACHE s'exprimera tout à l'heure lors du passage de la délibération sur cette taxe de séjour.

Monsieur le Maire remercie Catherine BAILHACHE pour ces précisions et prend note qu'elle reviendra sur ce point à l'occasion de la délibération relative à la taxe de séjour.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2022.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2022 à la majorité (1 abstention : J.-L. BAHOLET).

Monsieur le Maire présente la première délibération.

1 Installation d'un nouveau conseiller municipal - Vincent BELLIARD

Monsieur le Maire a reçu de la part de Anthony PEDRON en date du 15 juin 2022, sa démission en main propre, liée à son mandat de Conseiller Municipal. Sa date de démission étant effective au jour de la remise du courrier, le siège est donc devenu vacant depuis cette date et conformément aux dispositions de l'article L270 du Code Electoral, le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la même liste est donc appelé à remplacer le Conseiller Municipal démissionnaire.

Par conséquent, il a été proposé à Vincent BELLIARD, le candidat suivant sur la liste, d'intégrer le Conseil Municipal, ce qu'il a accepté. Monsieur le Maire invite Vincent BELLIARD, assis dans le public, à venir siéger à sa place au sein du Conseil Municipal et, au nom de l'ensemble des élus du Conseil Municipal, Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue et le remercie.

Anouk PAOLOZZI DABO tient, avec Yannick DANIO, à souhaiter la bienvenue à Monsieur BELLIARD au sein de ce Conseil et précise juste qu'elle regrette que cette information, loin d'être anodine, n'ait pas été communiquée officiellement et qu'ils l'ont découverte en ouvrant les dossiers des délibérations de ce Conseil. Aussi, elle se pose la question de l'information au sein de ce Conseil Municipal. Anouk PAOLOZZI DABO pense qu'il est important que les élus puissent avoir ce type d'information en amont du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire prend note de la remarque d'Anouk PAOLOZZI DABO, puis demande s'il y a d'autres interventions sur ce point.

Monsieur le Maire déclare Monsieur Vincent BELLIARD installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

La parole est donnée à François FONTAINE.

2 Instauration de nouveaux tarifs en faveur des usagers des services municipaux bénéficiant de la protection temporaire activée par l'Union européenne

François FONTAINE précise que, dans le contexte géopolitique actuel, la Ville a souhaité participer au soutien au peuple ukrainien au niveau des tarifs municipaux. Il est proposé de faire un effort particulier concernant cinq familles ukrainiennes qui sont installées à Guérande. Tout d'abord de leur appliquer un tarif « plein tarif » sans les facturer, puis la note sera prise en charge

par le Centre Communal d'Action Sociale dans un premier temps. Ensuite, sur une période de 6 mois, il est proposé de leur appliquer la grille la plus basse et au-delà de six mois, il faudra aviser en fonction de ce qui va se passer, mais certaines familles ont déjà trouvé du travail donc l'intégration est plutôt réussie.

Gaëlle ESTAY indique être tout à fait d'accord avec cette proposition seulement elle est étonnée que la protection temporaire n'ait pas été appliquée pour d'autres réfugiés qui ont été hébergés sur notre Commune.

Monsieur le Maire précise que ce sont des situations qui sont gérées par décret et c'est l'Etat qui guide les Collectivités pour répondre à la prise en charge et à l'accompagnement de ces familles et globalement les communes ne sont pas décisionnaires sur le contexte, les conditions et sur quelle population elles doivent appliquer cet accompagnement. C'est l'Europe qui décide puisque c'est une protection activée par l'Union Européenne donc la ville n'est pas décisionnaire sur ce point-là.

Ghislaine HERVOCHE ajoute que le prochain Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale délibérera, la semaine prochaine, sur la prise en charge du différentiel entre le tarif le plus élevé et le tarif le plus bas que la Ville souhaite appliquer à ces familles ukrainiennes en modifiant le règlement des aides sociales facultatives.

Monsieur le Maire précise que c'est une délibération qui a également été adoptée et votée dans le cadre du SIVOM de la Madeleine puisqu'il y a une famille qui est concernée aussi sur nos structures scolaires et de restauration scolaire ou activités périscolaires de la Madeleine.

Catherine BAILHACHE rappelle que, lors de la Commission où il avait été débattu de cette délibération, elle avait posé la question concernant un certain nombre de familles ukrainiennes qui sont effectivement comme le disait Madame ESTAY à Guérande mais qui n'ont pas d'enfants, mais qui sont quand même accueillies dans des familles Guérandaises et sont entièrement à la charge des familles accueillantes. L'été arrivant, elle se demande si on ne pourrait pas organiser une réunion à Guérande pour évaluer leur besoin et réfléchir à des logements partagés ailleurs que dans des familles. Cela permettrait de diminuer un peu la charge personnelle des familles accueillantes. Catherine BAILHACHE aimerait qu'un état des lieux soit établi et que le Conseil Municipal prenne conscience de la situation.

Monsieur le Maire indique que la situation n'est pas prise à la légère puisque derrière ce sont des familles qui ont quitté leur pays. Il y a un suivi qui est fait au niveau de l'Etat sur l'ensemble des familles qui sont accueillies sur notre territoire ; globalement sur la Région des Pays de la Loire ce sont près de 1000 familles qui ont été accueillies depuis le début de la crise. L'Etat nous a mis en alerte et déconseille de se lancer dans une démarche d'hébergement individuelle. A chaque fois que de telles situations se sont produites elles ont été vouées à l'échec car créent des situations de tension extrême dans les foyers. Quand c'est pour une durée de 15 jours ou 3 semaines tout va bien ; quand l'hébergement se prolonge cela peut devenir invivable. Aujourd'hui, tout a été recensé au niveau de l'Etat. Ainsi, des gestionnaires de camping sur la commune de Guérande ont accepté d'accueillir des familles ; Monsieur le Maire précise qu'il leur a récemment rendu visite pour les remercier de leur acte de générosité d'ouvrir des mobil-homes pour accueillir ces familles.

L'Etat est là pour accompagner tout ce qui concerne les démarches administratives, la mobilité et surtout l'hébergement ; pour ce dernier point, il y a une cellule qui est bien entendu activée et dont la première mission est de trouver un logement puisqu'il y avait des solutions sur notre territoire qui n'avaient pas vocation à être pérennes mais temporaires. Ainsi, des familles sont hébergées dans l'ancien hôtel de Pen Bron ou dans des villages de vacances, mais la saison arrivant à grand pas sur notre secteur, il y a bien sûr une urgence à pouvoir proposer des logements. Tout ceci est bien identifié et suivi et nous n'avons malheureusement pas les réponses à tout. Il a déjà été répondu au premier point qui était la capacité d'accueillir les enfants dans nos structures scolaires et périscolaires. D'autres points sont suivis par l'Etat tels la mobilité et l'emploi pour permettre l'accompagnement de ces familles. Le dossier est bien pris en charge

tant par les Collectivités que par les services de l'Etat et des points réguliers sont faits avec la Préfecture pour suivre l'évolution de la situation.

VOTE : Unanimité

3 Taxe de séjour - Tarifs 2023

François FONTAINE précise que le tarif de la Taxe de Séjour pour 2023 doit être validé avant le premier juillet de cette année.

Catherine BAILHACHE rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, elle avait posé une question concernant la traçabilité de la Taxe de Séjour et il lui a été répondu à la Commission des Finances que cette Taxe figure sur une ligne spéciale donc elle est traçable et elle n'est effectivement pas reversée à Cap Atlantique ; mais elle est fléchée et elle doit être dépensée uniquement pour des actions en faveur de l'attractivité touristique en fonctionnement ou en investissement. Donc ayant cet éclaircissement, Catherine BAILHACHE souhaiterait qu'apparaisse, sur le prochain Compte Administratif, l'utilisation de ces finances. Elle pense, qu'avec ces finances, il serait intéressant de compléter le programme d'investissement pour les pistes cyclables à l'intérieur des limites de l'agglomération et qui reste à la charge des communes.

Denis LENORMAND confirme avoir évoqué ce point en Commission et la réponse précise qui a été donnée, c'est qu'effectivement l'on est en capacité de tracer l'entrée de ces fonds. En revanche nous n'avons pas un outil de comptabilité analytique aujourd'hui performant qui nous permette de décrypter précisément l'attribution de cette somme. Il est clair que nous dépensons dans la collectivité et nous finançons des actions en faveur du tourisme mais ce n'est pas traçable d'un point de vue comptable et il ne sera pas possible, l'an prochain, de présenter en Conseil un Compte Administratif avec ce type de détails faute de disposer de l'outil comptable qui permet de le faire.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement, les recettes de la Taxe de Séjour restent dans le Budget communal. Ce point a d'ailleurs fait l'objet de débat dans le cadre de l'atelier qui a été organisé autour du pacte financier fiscal de Cap Atlantique et ce point, comme d'autres, fait partie des sujets qui ont aussi été mis sur la table pour alimenter les débats en Conférence des Maires qui se tiendra au mois de septembre. Est-ce que cela reste au niveau de l'intercommunalité où est-ce que cela reste au niveau communal.

Anouk PAOLOZZI DABO souhaite revenir sur les propos tenus par Denis LENORMAND car elle n'a pas bien compris ce qu'il a essayé d'expliquer. Ainsi aujourd'hui, c'est bien la ville de Guérande qui perçoit la Taxe de Séjour. La Ville a dans ses services une personne qui est chargée de vérifier le bon versement des sommes. Or, Denis LENORMAND dit ne pas être en mesure d'avoir le montant global et de le cibler vers d'autres actions.

Monsieur le Maire veut juste préciser, qu'aujourd'hui, au niveau de la perception de la Taxe de Séjour, l'ensemble des organismes et des plateformes sont conventionnés avec des collectivités pour lesquelles 95% des locations se font par ces plateformes et les montants sont directement versés aux collectivités ; ce devrait donc être transparent avec un mécanisme qui permet aussi d'être au plus juste et éviter les cas de non-déclaration. Enfin comme c'est indiqué dans le document, la Ville peut se retourner contre les particuliers qui ne déclareraient pas la Taxe de Séjour ; donc nous sommes en mesure de connaître le montant global que nous percevons chaque année. 205 000€, c'est le montant annuel que nous percevons au niveau des Taxes de Séjour. La difficulté que l'on a c'est par rapport à notre outil de gestion analytique qui ne nous permet pas de flécher la ventilation de cette somme sur les lignes évoquées.

Denis LENORMAND confirme qu'une personne du Service des Finances assure le recouvrement, ce qui permet de connaître tous les ans le montant exact de rentrée de cette Taxe

et de le mentionner dans notre bilan. Toutefois, la Ville ne dispose pas d'un outil pour faire une analyse analytique précise d'affectation des sommes ; toutefois, elles abondent bien des actions touristiques.

Catherine BAILHACHE peut comprendre pour cette année, puisque ça n'a pas été prévu mais pour l'année prochaine il peut y avoir une ligne prévue pour le tourisme qui permettra à ce moment-là de le faire. Mais ce n'est pas forcément uniquement une ligne comptable ; il conviendra juste de rendre compte au Conseil Municipal ce qui a été dépensé avec cet argent de la Taxe de Séjour.

Selon Monsieur le Maire, autant pour le Mécénat, c'est bien identifiable, autant là, cela tombe dans le Budget global de la Ville.

Charles de KERSABIEC souhaite savoir si cela tombe dans le pot commun ou si cela est fléché. Si cela tombe dans le pot commun, impossible de savoir ou alors artificiellement, on peut dire 200 000 euros ont été pour Pierre ou Paul ; en revanche si c'est fléché, on se doit de dire ces 205 000 euros ont été affectés à tel ou tel besoin. Il n'y a pas besoin de comptabilité, c'est simplement une décision.

Denis LENORMAND confirme que dans la Trésorerie, ce n'est pas fléché en tant que tel. Il précise que la Ville dépense plus que 205 000 euros dans les actions touristiques.

François FONTAINE ajoute que rien n'oblige la Ville à affecter ces sommes uniquement au Tourisme.

Selon Catherine BAILHACHE, dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la Taxe de Séjour, il est clairement expliqué qu'elle doit servir aux dépenses liées au Tourisme. Ainsi, La Baule avait été un peu écharpée par la Chambre Régionale des Comptes puisqu'on lui avait dit que l'on tolérait que le nettoyage de la plage soit considéré comme l'utilisation de la Taxe de Séjour. Cela veut bien dire qu'elle était fléchée aussi en dépense et à La Baule cela avait été fléché sur VEOLIA et comme une dépense de Tourisme.

Monsieur le Maire insiste pour dire que la Ville dépense plus de 205 000€ pour le Tourisme et est bien en conformité avec les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

VOTE : Unanimité

4 Garantie d'emprunt accordée par la ville de Guérande à l'office public de l'habitat « SILENE » pour financer la construction de logements sociaux sur la ZAC de Maison Neuve

Ghislaine HERVOCHE précise que c'est le 2^{ème} programme de logements sociaux livrables pour cette année 2022 ; la livraison est prévue en octobre 2022. La visite, par les membres de la Commission Logement du CCAS ainsi que la Commission d'attribution aura lieu le 8 septembre prochain. Le contingent municipal est de 2 T3 et 2 T2 sur un ensemble de 12 logements sociaux qui comprenaient 4 T2 et 4 T3. En sa qualité de membre de la SILENE, elle ajoute qu'elle ne participera pas au vote.

VOTE : Unanimité

Ghislaine HERVOCHE n'a pas pris part au vote.

5 Garantie d'emprunt accordée par la ville de Guérande au « CISN Résidences Locatives » pour financer la construction de logements sociaux sur la ZAC de Maison Neuve

Ghislaine HERVOCHE rappelle qu'il s'agit d'un programme livrable en 2023, sans doute fin du 2^{ème} trimestre 2023, qui porte sur 31 logements locatifs sociaux dont 15 sont fléchés seniors avec une salle commune dont l'animation sera prise en charge par le CCAS.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Frederick DUNET.

6 Convention de groupement de commandes permanent entre la Ville de Guérande, le C.C.A.S. de Guérande et le S.I.Vo.M. de la Madeleine - Avenant n°3

Cette délibération ne suscite pas de commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Nicolas RENAUD.

7 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies avec le SYDELA

Alain LE GENTIL a bien compris la nécessité de décider de dissoudre les groupements de commandes en cours un an au moins avant la fin du marché et que la décision ne serait effective qu'à la fin du marché en cours, c'est à dire en juin 2023 pour le gaz et en décembre 2023 pour l'électricité ; ce qu'il ne conteste pas. En revanche, il a plusieurs remarques à faire sur ce sujet, la première c'est que l'objet de cette délibération a bien été étudié en Commission Travaux le 8 juin, malheureusement les élus de son groupe n'avaient pas eu les documents donc c'était difficile pour eux de se faire une idée précise sur ce sujet pendant la Commission. Voilà c'est une petite remarque qui d'ailleurs concerne aussi d'autres délibérations. Ce serait bien de remettre les choses dans l'ordre, c'est-à-dire que l'on ait les documents détaillés avant les Commissions et non pas après la Commission et avant le Conseil Municipal, donc ça c'est la première chose. La 2^{ème} c'est que là on est vraiment sur un sujet assez stratégique pour la Ville. Les questions d'énergie en ce moment c'est quand même assez crucial et donc il lui semble qu'il lui manque un certain nombre d'informations sur ce sujet-là. Ainsi, sur cette convention le montant des remboursements des frais assez élevés sont bien indiqués ; on a les tarifs au kilowatt-heure pour le gaz et pour l'électricité mais on ne sait pas comment ça évolue c'est-à-dire est-ce que sur la convention actuelle c'était inférieur et de combien ; là-dessus on n'a pas de visibilité et puis surtout et c'est le 3^{ème} point on n'a aucune visibilité sur les tarifs d'achat. C'est un sujet compliqué mais, en termes d'information du Conseil, ne figurent que les tarifs actuels et enfin comment est-ce que ceci est cadré ? Peut-on y voir un peu plus clair quand même sur les tarifs à venir ? On sait tous que les tarifs d'énergie que cela soit électricité ou bien le gaz vont augmenter mais néanmoins il lui semble qu'il y aurait quand même matière à informer de manière un peu plus conséquente le Conseil Municipal. Et puis le contexte sur les augmentations d'énergie il le redit, une fois de plus, devrait vraiment nous inciter à renforcer nos objectifs pour la collectivité en matière de sobriété énergétique. Donc il va redire des choses qu'il a déjà dites notamment sur le Plan Lumière ; on pourrait modifier les scénarios de manière à réduire les temps de projection car actuellement c'est quand même illuminé très tard dans la nuit. Et puis on pourrait, sans tout

lister, multiplier les audits énergétiques sur le patrimoine bâti de la commune de manière à engager des travaux de rénovation énergétique importants et performants.

Frederick DUNET rappelle que ce groupement de commandes est utilisé par 180 communes sur le Département et le pourquoi de cette dissolution de ce groupement de commandes avec un nouveau groupement de commandes c'est parce qu'on va intégrer la CARENE qui jusque-là était avec le SYDELA mais sur un groupement très particulier et l'objectif est de créer un groupement de commandes unique. Antérieurement, la CARENE était avec Nantes Métropole et a voulu se rapprocher du SYDELA pour des raisons de tarif. D'une façon générale, et Alain LE GENTIL a raison, il y a beaucoup d'incertitudes sur le prix d'électricité mais sans être vizir bien sûr celui-ci va augmenter et la technicité des groupements d'achats est telle que c'est un marché très particulier où les positions sont prises d'un trimestre à l'autre avec des projections sur 2 à 3 ans ce qui fait que, par exemple, pour les communes adhérentes en 2022 il n'y a pratiquement pas eu de hausse de l'électricité. En revanche, Frederick DUNET peut, d'ores et déjà, annoncer qu'en 2023, puisque les premières commandes qui ont été faites pour la quantité d'électricité nécessaire pour 2023 ont été lancées en 2021/2022, mais que l'on devra compléter ce qu'il nous faudra d'électricité pour 2023 nous oblige déjà à dire aux adhérents qu'ils risquent d'avoir 40% d'augmentation de l'électricité pour leurs communes. Ce 40% n'a rien de commun avec les 2 ou 3 communes qui achètent en direct encore leur électricité puisque pour la facture 2021 de certaines communes très proches de nous l'augmentation a déjà été de 30% en 2021. Nous, l'augmentation on va l'avoir en 2023 mais on n'est pas plus fort que les autres ; le prix de l'électricité est basé sur le prix du gaz alors ça peut surprendre beaucoup mais ce pourrait être l'occasion d'une explication en Commission appropriée. Monsieur LE GENTIL, on pourra expliquer la relation entre les 2 mais toujours est-il qu'avec la géopolitique actuelle on sait que l'électricité va augmenter et là où Frederick DUNET le rejoint c'est que l'électricité la moins chère c'est celle qu'on ne consomme pas et qu'effectivement en termes de sobriété on a évoqué des pistes en Commission et on va y travailler. S'agissant du Plan Lumière, effectivement est-ce qu'il faut éclairer jusqu'à 1h du matin on peut se poser des questions et revoir effectivement quelque chose de moins énergivore et en tout cas qui ait plus de sens. Pour ce qui est des audits énergétiques, la Ville a également un contrat de maintenance sur son parc qui avait été signé avec Bouygues Energies qui est responsable de la maintenance des 4000 points lumineux sur la commune et que la convention oblige Bouygues Energies à faire un point d'étape sur la qualité de notre parc et les actions à mener pour améliorer celui-ci. A côté de cela, il y a toujours le SYDELA qui s'appelle maintenant Territoire d'Energie Loire-Atlantique et qui permettra d'avoir un avis objectif sur les remarques ou les pistes qui sont fournies par Bouygues Energies et c'est avec ces 3 partenaires que nous construisons notre Plan Pluriannuel d'Investissement pour diminuer tout ce qui peut l'être au niveau des éclairages notamment mais pas uniquement.

Alain LE GENTIL s'interroge sur les frais que nous payons au SYDELA. Est-ce que cela augmente ou pas dans cette nouvelle convention par rapport à l'ancienne ?

Frederick DUNET répond que le coût du service proposé par le SYDELA qui est, certes, plutôt pointu et technologique et qui s'appuie sur des compétences internes mais également externes, était basé jusque-là sur le prix de l'électricité et plus précisément le prix du kilowatt-heure ; donc, en fait, plus la facture d'électricité était élevée, plus l'on payait au SYDELA pour un service identique. Avec cette nouvelle convention, la règle va être différente, c'est-à-dire que vous allez payer en fonction du kilowatt-heure consommé ; ce qui est une vertu supplémentaire ; moins vous consommez moins vous payez. Pour répondre à la question d'Alain LE GENTIL, les tarifs qui sont affichés sont stables pour les communes qui sont adhérentes au SYDELA à 100% et en revanche sont beaucoup plus élevés pour les communes qui ne sont pas adhérentes mais qui veulent uniquement bénéficier du groupement d'achat.

Jean Luc BAHOLET rappelle, qu'il y a quelques temps, dans la presse, les patrons de 3 grandes entreprises Total, Engie et Enedis se sont offert une tribune libre pour nous alerter sur un manque probable d'énergie pour l'hiver prochain dû en partie à la guerre en Ukraine. Ils estiment qu'il faut d'ores et déjà économiser à la fois l'électricité, le gaz, et le pétrole pour satisfaire la demande hivernale. Il devient tout d'un coup urgent pour tous de changer nos modes de vie et de

supprimer tout gaspillage inutile. La commune de Guérande se doit d'être exemplaire à ce niveau. Même si certaines décisions vont dans ce sens, tels les audits énergétiques, les constructions d'ombrières photovoltaïques et la gestion du parc d'éclairage public, il faudrait accélérer le mouvement et dans un premier temps supprimer le superflu. L'éclairage des remparts jusqu'à 1h du matin doit être revu. Nous ne pouvons demander aux Guérandais des efforts que nous ne faisons pas.

Selon Monsieur le Maire, tout ceci vient compléter une démarche initiée en 2018 ou 2019 sur la réduction de l'éclairage public sur une temporalité beaucoup plus courte. Il faut savoir, en revanche, que la Loi nous oblige à conserver un éclairage public dans certains lieux ; en ce qui concerne Guérande, on a tout ce qui est activités autour d'Athnor et du cinéma où là c'est une obligation. S'agissant des boulevards, on n'a pas besoin de les éclairer. Une réflexion aussi est portée au niveau de Cap Atlantique pour qu'on ait aussi une cohérence au niveau des parcs d'activités et qu'il y ait une certaine démarche uniforme sur tout le territoire pour que nous ayons les mêmes dispositifs d'éclairage de nos parcs d'activités donc ça c'est un sujet qui a été émis et que les élus vont travailler pour que l'on ait la même règle sur tout le territoire.

Catherine BAILHACHE est favorable à adhérer au groupement d'achats avec le SYDELA pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergie. Dans la convention, en revanche, il est stipulé « rédaction et envoi des avis d'appel à la concurrence », ce qui est légal évidemment, mais elle pense que l'achat groupé est là pour des fournitures avantageuses en matière de prix. Elle déplore qu'il n'y ait pas une règle de solidarité publique qui conserve le marché de l'énergie dans les mains d'Enedis et GRDF ; des finances publiques soutenant des fournisseurs et des emplois publics ne peut-on l'exiger ; et au-delà de la question du fournisseur d'énergie, se pose la question des consommations et de l'impact carbone de ces dernières pour respecter la trajectoire bas carbone fixée par les accords de Paris. L'Union européenne, l'État français, notre ville et notre Communauté d'agglomération doivent se doter d'un plan d'action chiffré de réduction de l'impact du carbone de notre territoire. Ce dernier passe nécessairement par une réduction des énergies consommées de même que par leur décarbonation. Est-il prévu un bilan carbone exhaustif de la commune de Guérande, une trajectoire de réduction de nos émissions de consommation ? En fin de contrat, il n'y a dans la liste des adhérents que la ville d'Orvault. Elle ne comprend pas trop pourquoi il n'y a qu'une commune qui soit mise parmi les adhérents alors que Monsieur DUNET a répondu qu'il y a 180 collectivités qui adhèrent.

Frederick DUNET confirme qu'il y a bien 180 communes adhérentes. Orvault, c'est la commune siège du SYDELA.

Monsieur le Maire précise que le rapport du GIEC de la Région des Pays de la Loire a été rendu public et est disponible. Le lien d'accès à ce rapport peut être communiqué à chaque élu du Conseil. Dans ce rapport figurent les spécificités en ce qui concerne l'empreinte carbone liée aux différents types d'activités, les enjeux et les risques. Tous les élus ont été conviés à la première Conférence Intercommunale, le rendez-vous de l'agglo, qui va définir les piliers du projet de territoire de Cap Atlantique ; sans surprise, la transition écologique fait partie des piliers et sera portée par la Communauté et l'ensemble des communes adhérentes de Cap Atlantique ; mais tout cela se coordonne avec l'Etat, avec la Région, le Département puisque derrière il s'agit d'apporter une expertise technique et scientifique ainsi que des moyens humains et pour finir des moyens financiers. Tout ceci sera dévoilé à la rentrée de septembre.

VOTE : Unanimité

Frederick DUNET n'a pas pris part au vote.

La parole est donnée à Frederick DUNET.

8 Convention d'occupation du domaine public avec GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur - Salle des Perrières à Clis

Pour Jean-Noël DESBOIS, quand on nous a vendu les compteurs communicants, il n'était pas stipulé qu'autant d'infrastructures étaient nécessaires. Alors, s'il a bien compris il y a 3 antennes pour couvrir la commune. Celle de Clis relèvera-t-elle seulement les compteurs de Guérande ? GRDF verse 50€ par an et par antenne, cette somme lui paraît bien dérisoire par rapport à la suppression du personnel en charge des relevés. Autre point, la consommation est de 146 kilowatts heure par an, c'est dérisoire d'accord mais qui prend en charge cette facture et comment cela se fait-il déjà sur les 2 autres antennes ? C'est vrai que tout ceci a été vu en Commission mais le descriptif de ces conventions nous a été présenté seulement à l'oral donc c'est vrai que si l'on veut vraiment un travail en Commission, il faudrait, comme l'a dit Alain LE GENTIL tout à l'heure, que tous ces détails des conventions puissent au moins être étudiés avant pour pouvoir les travailler.

Selon Monsieur le Maire, il y a des points qui relèvent de la situation de GRDF sur lesquels on n'a pas à se positionner. Il s'agit de répondre à une obligation et c'est en avançant qu'on apprend aussi que GRDF n'a pas imaginé que par rapport au nombre de clients qu'il y avait qu'il serait nécessaire d'avoir une 3^{ème} antenne pour couvrir l'ensemble du territoire de la commune de Guérande pour tous les gens qui ont un abonnement avec ce fournisseur d'énergie. Aujourd'hui, il nous est demandé de débattre sur une demande d'occupation du domaine public moyennant une redevance perçue annuellement de 50€ hors taxe par site. C'est une convention somme toute qui est la même pour les 3 sites.

Jean-Noël DESBOIS dit ne pas avoir eu la réponse sur les 146 kilowatts et qui les prend en charge.

Monsieur le Maire imagine que c'est GRDF qui prend en charge et qui doit refacturer à ses clients, ce n'est pas la Ville.

Selon Jean-Noël DESBOIS, les 146 kilowatts correspondent à la consommation de l'antenne et du relais qui va être positionné sur la salle de Clis.

Frederick DUNET n'a pas la réponse à la question mais il s'engage à la donner parce qu'effectivement il ne se l'est pas posée mais il faut en tout cas s'y intéresser. Mais il est sûr qu'étant la 3^{ème} antenne déployée sur Guérande cela a déjà été réglé mais il mentirait en répondant quelque chose qu'il ignore.

Catherine BAILHACHE a un questionnement. Ce sont des antennes pour ERDF et est-ce que d'autres fournisseurs vont nous demander de mettre des antennes ? Est-ce que nous allons avoir bientôt aussi un débat ou tout au moins une annonce concernant les antennes 5G, et est-ce que l'on pourra avoir une information sur ce sujet ? S'agissant des antennes qui sont sur le château d'eau, sachant qu'il y a des communes dans lesquelles on désinstalle les antennes sur les châteaux d'eau, a-t-on des réponses sur ce sujet ?

Frederick DUNET précise que, pour les antennes 5G, la Collectivité a une obligation de répondre aux opérateurs pour leur déploiement, d'autant que bien qu'on ait une couverture annoncée de la fibre sur Guérande à 103 %, ce qui est remarquable par rapport à beaucoup de communes. Néanmoins, même avec 103% il y a des zones blanches sur la ville de Guérande notamment dans les hameaux un peu reculés et la 5G pourra être une solution pour avoir Internet et permettre à tout un chacun de développer son activité. Mais pour répondre à la question de Catherine BAILHACHE, c'est aussi une injonction de répondre aux sollicitations des opérateurs sur le déploiement de la 5G comme ça se fait malheureusement partout. Alors, il y a des exemples où ça peut poser question mais en tout cas toutes les grandes métropoles sont couvertes par la 5G avec des antennes qui sont en plein centre-ville. Près de chez nous, on a

aussi des exemples très près du littoral où il y a des antennes qui sont mises forcément près des écoles. Les opérateurs ont des rayons de couverture qu'ils nous imposent et l'on n'a pas grand moyen de s'opposer à la mise en place de telles antennes ; la seule chose où l'on peut éventuellement discuter avec eux c'est le côté esthétique de ces antennes ; ainsi certaines peuvent prendre un aspect d'arbre.

Monsieur le Maire ajoute que chaque opérateur contacte la collectivité concernée pour une demande d'implantation. Il sait qu'il y a eu des démarches qui ont été faites par certains opérateurs dans des parcelles chez des particuliers qui, tous à l'unanimité, ont refusé d'accepter l'implantation d'une antenne. Ainsi, cela crée une fracture et un problème d'équité entre les habitants du territoire où globalement sur des hameaux, villages, ou lieux retirés il y a un problème de connexion qui peut avoir des impacts dans le quotidien relativement important ; il pense notamment à la téléalarme ou à la télé-médecine pour lesquels les opérateurs ne déploient plus de cuivre ; cela veut dire qu'à très court terme, ceux qui n'ont pas d'autre solution se retrouveront sans aucun moyen de communication et c'est à l'échéance de 2025. Donc là on fait face à une situation complexe avec le refus, ce que l'on peut entendre, de voir une antenne implantée. Il y a aussi des analyses des scientifiques qui nous donnent les informations mais de toute façon la Commune est sollicitée comme c'est le cas-là actuellement avec GRDF pour l'implantation sur un lieu public ou un patrimoine public et l'on ne peut pas présager des demandes futures. S'agissant de la sollicitation d'autres opérateurs, elle est possible car c'est un marché ouvert mais de toute façon on voit bien qu'aujourd'hui tout est relevé à télé-distance chez les particuliers ou les professionnels.

Alain LE GENTIL souhaite juste une petite précision au sujet des compteurs que ça soit pour le gaz ou pour l'électricité, les compteurs intelligents, c'est indépendant de l'identité du fournisseur que ça soit d'électricité ou de gaz ; cela fait partie du réseau commun et puis ensuite les usagers peuvent choisir tel ou tel fournisseur. Ainsi, si c'est quelque chose d'indépendant il n'y aura pas doublement où triplement des compteurs en question ; c'est comme pour les compteurs Linky pour l'électricité.

Monsieur le Maire confirme que c'est comme le déploiement des armoires pour la fibre, c'est la même armoire qui sert au branchement de tous les opérateurs. Pour les antennes, c'est la même chose, plusieurs opérateurs utilisent le même support.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Audrey PERDEREAU.

9 Délégation de service public pour le marché public d'approvisionnement : rapport du délégataire pour l'exercice 2021

Gaëlle ESTAY s'étonne de voir, encore, des sacs en plastique sur le marché et demande ce qui est mis en place pour remédier à cet état de fait.

Monsieur le Maire répond que ce point sera vu avec le nouveau délégataire qui prend ses fonctions le 1^{er} juillet prochain. C'est aussi à la Police Municipale de sanctionner le non-respect de la Loi de 2015 et l'utilisation de ce type de sac qui est formellement interdit.

Audrey PERDEREAU ajoute que le futur délégataire a cette fibre écologique. Il doit faire un rapport d'étonnement issu de la période d'installation et cela fait partie des sujets sur lesquels nous allons avancer avec lui.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a également une Loi qui va obliger, à partir de 2025, à trier et à valoriser les biodéchets. Toutefois, on ne va pas attendre 2025.

Audrey PERDEREAU le confirme et annonce une Commission Paritaire des Marchés programmée début juillet au cours de laquelle ces sujets seront évoqués avec le nouveau délégataire.

Selon Catherine BAILHACHE avait été évoquée en Commission l'implication de Cap Atlantique dans ce traitement des biodéchets.

Monsieur le Maire confirme qu'un diagnostic a été fait spécifiquement sur le secteur de l'Intramuros de Guérande sur lequel on a clairement des axes de progrès et d'amélioration à mener mais qui doivent aussi être soutenus et accompagnés par l'ensemble des acteurs qui se situent dans ce périmètre. En effet, nous avons depuis quelques semaines un local qui est spécifiquement dédié aux activités des commerçants qui leur permet de déposer l'ensemble des cartons et autres déchets non putrescibles. Là aussi, il nous faut mettre en place une communication à destination de l'ensemble des acteurs pour accompagner cette démarche.

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

La parole est donnée à Nicolas RENAUD.

10 Affaires foncières - 3 Impasse Anne de Bretagne - Convention de servitudes ENEDIS

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

11 Affaires foncières - Bilan des opérations immobilières 2021

Charles de KERSABIEC entend bien qu'il n'est pas le lieu de revenir sur ces délibérations qui ont été prises, mais il rappelle cependant que les élus de son groupe s'étaient interrogés sur les conditions du bail emphytéotique pour le cinéma et à ce sujet ils avaient demandé à avoir communication de l'estimation formelle de la valeur locative par les Domaines.

Monsieur le Maire lui répond que c'était annexé à la délibération et si ce n'était pas le cas comme le dit Charles de KERSABIEC, les éléments vont être transmis aux élus.

Catherine BAILHACHE a les chiffres donnés par les Domaines, 43 000 euros à l'année soit 3800 euros par mois. Or c'était bien une estimation des Domaines pour un bail emphytéotique administratif auquel aurait dû être adjoint une charte reprenant les engagements de chacun et combien la Ville donnait. Évidemment le bail emphytéotique on l'a bien compris avec les charges d'entretien et en contrepartie, il y avait des obligations du prestataire qui pouvait laisser à la négociation un certain nombre de soirées par an ou alors des réductions aux élèves des écoles ou du travail avec la Médiathèque ; enfin c'est ce genre de charte qui accompagne un bail emphytéotique administratif. Or il a été signé un bail de droit privé nous privant de cette charte et donc Catherine BAILHACHE demande si on pourrait avoir en contrepartie puisque maintenant c'est signé l'assurance que la Ville soutient les demandes de gratuité des associations qui demandent des soirées dans ce cinéma au nom de ce loyer faible et de la charte qui aurait dû être signée dans ce sens. De plus, est-ce que les 72000€ qui étaient dus ont été versés ?

Monsieur le Maire répond que les 72 000 euros ont bien été versés puisque la Ville a titré cette créance qui a été suspendue pendant la crise COVID. Bien sûr, pour chaque association qui le sollicite, Monsieur le Maire a un échange avec le cinéma quant à l'offre qui peut être proposée et la Ville entretient avec ce partenaire des relations tout à fait cordiales et qui vont dans l'intérêt aussi de la Collectivité. Le cinéma accompagne également la Ville pour des manifestations ou événements importants de la commune.

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

La parole est donnée à Gwenaëlle MORVAN.

12 Délimitation d'un périmètre de lutte contre les termites et autres insectes xylophages - route de Saint-André-des-Eaux

Gaëlle ESTAY aimerait connaître les moyens mis en œuvre pour vérifier que les traitements sont bien réalisés et également quelles sont les aides qui peuvent être apportées si jamais dans ce secteur il y a des familles qui n'ont pas les moyens de faire une désinfection. Et quelle est la surveillance qui est mise en place pour les maisons qui sont hors périmètre mais qui seraient touchées car l'on peut supposer que les termites sont susceptibles de se déplacer et peuvent se disséminer.

A la demande de Monsieur le Maire, Alice PRISSARD précise que les zones termites sont identifiées au niveau départemental et quand on a effectivement le constat de présence sur un bien privé il est soumis à périmètre et à un arrêté spécifique, ce qui explique que l'on soit sur une délimitation précise liée à un constat sur une propriété. Après effectivement, il est possible qu'il y ait des termites sur les habitations voisines et qui seraient peut-être à contrôler en accord avec les propriétaires. Ensuite pour ce qui est des contrôles et de l'accompagnement des propriétaires, cela rentre dans les missions des services de la Ville comme dans le cadre de l'accompagnement sur les propriétés insalubres ou les bâtiments menaçant ruine cela fait partie de nos accompagnements qui malgré tout nécessitent des compétences et c'est la raison pour laquelle on se fait accompagner nous-mêmes des services de l'État ou d'associations ou établissements qui sont spécialisés.

Selon Catherine BAILHACHE il lui semble que la maison dans laquelle se sont déclarées les termites est grande mais les propriétaires des parcelles en face de l'autre côté de la route ont-ils été prévenus ou mis au courant des servitudes ? Elle aimerait bien le savoir avant de voter car elle pense que ça fait partie quand même des informations qu'on doit aux propriétaires quand on établit un tel périmètre.

Il semble à Gwenaëlle MORVAN qu'il avait été expliqué à la Commission, qu'en fait les termites avaient été repérées de façon très certaine sur la parcelle 422 et qu'au vu de l'activité des personnes qui sont en face il y a eu une recherche d'où cette délimitation des périmètres.

Selon Monsieur le Maire, il est bien indiqué dans la délibération et pour compléter ce que Madame MORVAN a expliqué, c'est que cet arrêté de périmètre qui est proposé permettra, à la Ville de Guérande, par arrêté municipal, d'enjoindre le propriétaire d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder dans les 6 mois à la recherche des termites. Donc, c'est bien par rapport à ce premier bien et au périmètre pour lequel a été pris l'arrêté que les propriétaires vont être informés. Ils auront 6 mois pour faire la recherche sur l'existence ou pas de termites et qu'ils devront à ce titre nous indiquer les résultats de ce diagnostic et lancer les travaux avec un accompagnement de la Ville pour les subventions ; mais sinon ça sera à la charge de la Ville qui devra donc avancer, comme Madame PRISSARD l'indiquait, la prise en charge des travaux et ensuite se retourner vers le propriétaire pour récupérer le montant engagé par la Collectivité.

Catherine BAILHACHE comprend donc qu'ils n'ont pas été mis au courant avant la délibération.

Monsieur le Maire le confirme puisque l'arrêté va les enjoindre de faire un diagnostic termites et que c'est cet arrêté qui engendre cette obligation. C'est cet arrêté qui va les informer qu'il y a un risque dans ce périmètre et permettre de leur demander d'effectuer le diagnostic et s'il y a réellement des termites de pouvoir obliger les propriétaires concernés à réaliser les travaux ; c'est donc le seul levier que l'on a pour permettre de répondre à ces problématiques avant que les termites ne se dispersent.

Catherine BAILHACHE ne conteste pas qu'on fasse un périmètre mais elle aurait souhaité qu'on prévienne les personnes concernées.

Monsieur le Maire confirme que les personnes concernées vont être informées par courrier et il va leur être demandé de faire procéder à un diagnostic de recherche de termites dans les 6 mois.

Jean-Noel DESBOIS croit comprendre que l'activité sur cette parcelle est celle d'un paysagiste, donc il y a quand même des conséquences pour son métier. Est-ce que ça n'aurait pas été judicieux de le contacter et de le prévenir en amont ?

Monsieur le Maire précise que le professionnel a été prévenu de la situation.

Gwenaelle MORVAN souhaite confirmer que le propriétaire est prévenu mais on ne sait pas encore s'il y a des termites chez lui ; on ne peut que croiser les doigts pour qu'il n'en ait pas et que cela ne nuise pas à son commerce. Cet arrêté de délimitation permet de pouvoir s'en assurer et éviter une éventuelle propagation des termites.

VOTE : Majorité - 1 Abstention (Catherine BAILHACHE)

Monsieur le Maire donne la parole à Ghislaine HERVOCHE.

13 Modification affiliation au Centre de regroupement du chèque emploi-service universel préfinancé (C.E.S.U.)

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

14 Approbation de la modification du règlement intérieur du Pôle Enfance

Yanick DANIO souligne certains dysfonctionnements observés entre la restauration scolaire opérationnelle et la Maison de la Famille puisqu'il a pu constater lui-même en tant que parent que les repas sont annulés au sein de la cantine du Bois Rochefort mais la cantine du Bois Rochefort ne fait pas annuler le repas auprès de la Maison de la Famille et si l'un des parents n'intervient pas au niveau de la Maison de la Famille le repas est facturé, c'est juste un petit dysfonctionnement précise-t-il qui s'est passé la semaine dernière et qui s'est à nouveau passé cette semaine.

Monsieur le Maire souligne que dans la prochaine délibération il va y avoir un sujet sur la notion de délai et d'information des réservations entre la Maison de la Famille et les différentes activités ; toutefois, c'est noté par rapport au dysfonctionnement indiqué.

VOTE : Unanimité

15 Approbation de la modification du règlement intérieur de la pause méridienne au sein des restaurants scolaires

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

16 Adhésion au Groupement de commandes pour la restauration collective en Loire-Atlantique

Jean-Luc BAHOLET approuve l'adhésion au groupement de commandes car il comprend la difficulté d'approvisionnement sur certains produits notamment en bio. Cependant, il insiste sur le fait que cela ne doit pas devenir la norme ou la facilité ; en effet l'agriculture locale dispose de beaucoup d'atouts pour fournir nos cantines avec des produits de qualité.

Selon Jean-Noël DESBOIS, un groupement de commandes fait par le Département c'est très bien mais il faudrait quand même être transparent sur les kilomètres que vont faire les produits. Donc Guérande a répondu seulement sur les légumes secs et les céréales mais a-t-on précisé que nous les voulions en agriculture biologique et sait-on où ces produits sont produits ? Il faudrait aussi veiller à toujours consommer des fruits et légumes de saison produits sur notre territoire par exemple et ne pas aller chercher les produits au sud de chez nous alors que 2 semaines plus tard ils sont mûrs chez nous. C'est inscrit dans le Plan Alimentaire Territorial et cela va dans le bon sens, mais rappelons quand même les ambitions du PAT qui est de conforter les productions locales et durables pour soutenir et accompagner la structuration de filières alimentaires de proximité et un des objectifs qui est de faire de la restauration collective un levier pour favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine, locale et durable. Lors de la réunion du SIVOM, il a été dit que Guérande répondait aux obligations de la Loi EGALIM c'est à dire plus de 50% de produits durables et de qualité dont 19% en agriculture bio. La Loi c'est 20 et il aurait souhaité que Guérande fasse des efforts et ne se cantonne pas à être seulement dans la Loi mais donne des impulsions pour aller bien au-delà de cette Loi. Il demande que l'on se rappelle la proposition du groupe VGES dans son projet de mandat pour arriver à 100% de bio dans nos restaurants scolaires. Un paragraphe dans la délibération les gêne, il cite « *Cependant la demande est toujours plus forte pour l'utilisation des produits issus de la filière biologique. La difficulté à acheter certains produits, notamment au niveau local, rend difficile les approvisionnements de restauration scolaire* ». Vu le nombre d'installations en bio depuis quelques temps sur notre secteur, il pense que le blocage ne vient pas de la production mais il faut appliquer le PAT et contractualiser avec les producteurs locaux quitte à faire en sorte qu'ils se répartissent la production entre eux. Jean-Noël DESBOIS préconise d'embaucher du personnel pour la préparation des produits bruts parce que c'est vrai que pour tout ce qui est légumes produits sur le secteur, il faut du personnel pour les préparer ou bien avancer rapidement sur l'organisation collective d'une légumerie à l'échelle de Cap Atlantique. Avec cette contractualisation auprès des producteurs locaux et le groupement de commandes du Département pour les produits impossibles à trouver localement mais en les achetant en agriculture biologique, c'est 100% de produits bio pour nos enfants et petits-enfants qui est atteignable.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agissait d'une phase expérimentale comme l'a dit Madame HERVOCHE sur le groupement d'achat où les communes étaient libres de candidater, ce qui a été le cas pour Guérande. La Ville a souhaité uniquement contracter pour les légumes secs puisqu'aujourd'hui nous n'avons pas de filière locale sur la Presqu'île pour ce type de produit. L'on travaille déjà avec des producteurs locaux pour les produits laitiers tels que yaourts et desserts lactés. Dans le cadre du groupement de commandes, il pourrait être envisagé d'y introduire du fromage à la coupe mais nous avons déjà a priori un fournisseur local bio. Toutefois, il ne faut pas oublier une réalité qui est qu'aujourd'hui les producteurs qui existent sur le territoire n'ont pas forcément attendu les collectivités pour créer leur réseau de distribution. Monsieur le Maire a eu l'occasion de rencontrer il y a peu de temps un maraîcher qui a fait le choix de produire bio et notamment des tomates dont la pleine période de production s'étale de mai à août quand les écoles ne fonctionnent pas. Il faut sécuriser le producteur qui a besoin d'être rassuré aussi sur un chiffre d'affaires récurrent pour faire face à ses charges structurelles et d'investissements. Il faut aussi que nous soyons en capacité d'avoir des producteurs sur

lesquels on peut compter pour nous fournir la matière première parce qu'on ne peut pas laisser nos enfants sans manger en cas d'anomalie sur une saison ou sur une culture. Cela nous met dans des situations difficiles et c'est pour cela que l'organisation et la structuration du Plan Alimentaire Territorial est un sujet porté par la Région, le Département, les Intercommunalités et les communes et pour lequel nous sommes associés avec le Parc Naturel Régional de Brière. Tout ceci se met en place et il y a aussi un point qui n'est pas anecdotique c'est comment l'on organise la logistique de cette filière entre les producteurs et les acteurs des différentes collectivités concernées. Il convient de favoriser les circuits courts.

Jean-Noël DESBOIS trouve un peu réducteur de parler des tomates alors que ce ne sont pas les seuls légumes qui sont produits pendant les périodes scolaires. De plus, si l'on contractualise avec les producteurs, ils peuvent s'organiser entre eux pour répondre à la demande.

Monsieur le Maire rassure Jean-Noël DESBOIS sur le fait que les enfants ne consomment dans les restaurants scolaires que des produits locaux et de saison puisque nous sommes approvisionnés par les acteurs du territoire ; il nous faut continuer à augmenter la part du bio. En outre, il y a bien une réflexion au niveau de l'échelle de Cap Atlantique pour mutualiser, et la notion de cuisine centrale ou de légumerie est forcément un sujet qui est posé puisqu'au-delà d'avoir trouvé les producteurs il faut aussi offrir des structures et les moyens pour que les agents dans les restaurants scolaires puissent avoir les moyens de préparer les repas.

VOTE : Unanimité

17 Subvention pour le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED)

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Laurent CHASSAING.

18 Approbation de la modification du règlement intérieur de l'Ecole Municipale des Sports

Catherine BAILHACHE a la même réserve que lorsqu'avait été discuté le Règlement Intérieur des Ateliers Culturels. En effet, suivant la Loi, dans les écoles et dans les cours de sports que ce soit l'école de tennis ou les cours de tennis il y a un point litigieux. En cas d'absence d'un professeur, la Ville doit prévenir les élèves et parents et en cas d'absence d'un élève non excusé le professeur doit prévenir le responsable immédiatement ou tout au moins dans les heures qui suivent. Or ces points-là ne sont pas du tout développés puisque l'on dit que la famille est responsable de l'enfant durant tout le temps et que la famille doit s'assurer quand elle dépose l'enfant que le professeur est présent. Selon Catherine BAILHACHE, ce ne sont pas des règlements qui sont en règle avec la Loi actuelle.

Monsieur le Maire rappelle à Catherine BAILHACHE l'objet de la délibération qui est l'inscription préalable à l'utilisation du service à la Maison de la Famille via le dossier unique et la mise à jour annuelle du dossier ; il ne s'agit pas aujourd'hui de remettre en cause ce que nous avons déjà débattu et acté mais de statuer sur cette modification de Règlement au sein de l'Ecole Municipale des Sports.

VOTE : Majorité - 1 Abstention (Catherine BAILHACHE)

19 Approbation de la modification du règlement intérieur Découv'Sports

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Majorité - 1 Abstention (Catherine BAILHACHE)

20 Tarifs de l'Ecole Municipale des Sports saison 2022-2023

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

21 Convention de partenariat pour l'organisation de la Corrida Amarris de Guérande - 2022-2025

Alain LE GENTIL demande s'il s'agit bien du renouvellement d'une convention qui existait déjà et que l'on renouvelle pour 3 ans. Autre remarque, dans le Budget il y a une aide de la Ville de Guérande par rapport à cette manifestation qui est le temps de travail des agents qui a été valorisé à hauteur de 4746 €. Donc est-ce que ces 4746€ ne devraient pas figurer dans l'aide de la Ville à cette association sportive qui est déjà assez bien dotée ?

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit en fait d'une nouvelle convention tripartite entre AMARRIS, le PGAC et la Ville de Guérande. L'accompagnement est spécifiquement fait pour l'organisation de cet événement et la Ville assure un soutien logistique et des moyens humains ainsi qu'une participation financière puisque dans l'esprit de la promotion du sport les galopades concernent l'ensemble des enfants Guérandais.

Denis LENORMAND explique qu'il y a effectivement les demandes de subventions déposées par les associations une fois par an et puis il y a les conventions qui sont signées avec des associations et ça rentre dans un cadre parallèle pour soutenir les activités des associations.

Selon Charles de KERSABIEC, cette corrida a vraiment trouvé sa place dans le paysage de la commune et il regrette, et il n'est pas le seul au sein de la Commission, qu'on n'ait peut-être pas suffisamment insisté auprès de nos partenaires pour maintenir la Coupe corpo en fait le Run AMARRIS qui était donc une coupe par association pour les associations, pour les entreprises, ..., et qui avait l'intérêt de créer du lien social et pas simplement de courir. C'est très bien d'encourager le sport mais il imagine que dans la politique de la Municipalité, il y a aussi un aspect de lien social et donc il ne doute pas que c'était compliqué à organiser mais on n'a peut-être pas suffisamment insisté auprès des organisateurs pour leur dire, mais si ça fait partie du cahier des charges ça fait partie de la corrida et on a peut-être abandonné un peu le combat en rase campagne et il le regrette. On aurait pu peut-être aussi les aider davantage à faire de la publicité. Il regrette qu'on ait acté la fin de cette course assez particulière et qui donnait du relief pour que ce soit autre chose qu'une simple course sur macadam comme il y en a un peu partout.

Selon Laurent CHASSAING, on peut le regretter effectivement mais on ne peut pas forcer un partenaire privé à continuer ; ce dernier a souhaité se désengager car cela lui prenait trop de temps d'organisation, mais en contrepartie il y a 3 galopades assurées principalement par les services de la Ville et 2 courses ont été rajoutées en lieu et place de la course inter-entreprises.

Frederick DUNET ajoute que l'on était également, au niveau de cette date, en concurrence avec d'autres courses solidaires ce qui fait que beaucoup d'entreprises ont eu des choix à faire et effectivement sur les dernières éditions le choix s'est porté sur d'autres courses, notamment sur

la périphérie Nantaise, ce qui nous a privés de quelques équipes. Et pour avoir connu toutes les éditions très honnêtement beaucoup d'entreprises ont joué le jeu mais à un moment donné c'étaient toujours les mêmes qui se retrouvaient à courir. Il y avait de mémoire 6 ou 7 équipes AMARRIS dont 3 ou 4, lors de la dernière édition, de la mairie c'est déjà notable mais effectivement la concurrence des courses dites solidaires est telle que l'on n'a pas réussi à trouver le public suffisant pour qu'AMARRIS continue son partenariat.

Laurent CHASSAING précise qu'AMARRIS continue à soutenir financièrement l'évènement, donc ils ne se désengagent pas. Ils retirent une course qui a été remplacée par une autre et ils continuent à financer comme précédemment avec l'ancienne convention.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

22 Convention cadre de mécénat pluriannuel d'entreprises en faveur du programme pluriannuel de restauration du patrimoine

Gaëlle ESTAY rappelle que le sujet du Mécénat a été discuté lors de la Commission, et c'est un sujet très compliqué ce Mécénat. Pour mémoire, certains Guérandais ont été quelque peu heurtés de voir Total s'afficher en grand sur les remparts suite au saccage généré par la Marée Noire. Elle pense que, dans la Commission Culture, il y aurait moyen de travailler tous ensemble sur des critères de sélection des entreprises qui paraîtraient équitables à tous et qui ne seraient pas une tache sur nos murs, pour revenir à Total.

Catherine LACROIX confirme que cela a été discuté lors de la dernière Commission Culture Patrimoine et ce qui est proposé ce soir c'est la signature d'une convention-cadre avec les entreprises guérandaises. Quand la Ville a reçu l'importante subvention de la Fondation Total, c'était tout à fait dans une autre démarche même si c'était, bien sûr, pour la restauration des remparts.

Monsieur le Maire explique que le Mécénat d'entreprises ne concerne que les entreprises guérandaises qui sont au nombre de 17 pour l'instant. Elles ont accompagné la Ville depuis 2019 avec un montant global d'accompagnement de 558 000 € auquel il convient d'ajouter la démarche que l'on a eue via la Fondation du Patrimoine avec la Fondation Total et le Crédit Agricole qui se sont engagés globalement sur une enveloppe de 200 000 € et ce qui est demandé aujourd'hui c'est d'acter la convention-cadre avec des entreprises guérandaises.

Catherine BAILHACHE dit être favorable à ce Mécénat financier qui apporte une aide au patrimoine bien que parfois cela se fasse au détriment de sponsoring de fêtes locales. Cependant, elle pense qu'il faudrait aussi que l'on creuse le Mécénat de compétences avec les entreprises locales dans plusieurs domaines que ce soit pour les Monuments Historiques ou bien aussi pour les autres bâtiments puisqu'il y a des défiscalisations dans les entreprises.

Monsieur le Maire précise que cela se pratique déjà notamment pour la restauration de la Tour Sainte-Anne. Nous avons donc du Mécénat financier et du Mécénat de compétences.

Catherine LACROIX indique que pour la restauration de la Tour Sainte-Anne, nous avons l'entreprise LEFEBVRE qui a apporté 100 000 € en Mécénat de compétences. Bien sûr, on ne s'interdit pas de trouver d'autres Mécénats de compétences.

VOTE : Unanimité

23 Création d'instances de réflexion sur le devenir d'Athador

Selon Charles de KERSABIEC, Monsieur le Maire apprend vite de la technocratie. Quand un problème se pose, on crée une Commission ; espérons que ce n'est pas pour mieux l'enterrer. Les élus de son groupe participeront à cette Commission en espérant qu'elle soit utile. Pour autant, il profite de cette occasion pour dire qu'il a peur que la méthode ne soit pas vraiment la bonne et qu'on soit sur un petit bout de la lorgnette. On va étudier ponctuellement les effets combinés de la libération de quelques salles et en même temps un problème architectural et d'entretien du patrimoine, alors que l'on nous promet, déjà depuis de longues années, un audit global sur le patrimoine bâti de la Ville. Il pense que c'est par là qu'il faut commencer or on l'attend toujours et tant que l'on ne l'a pas cela est difficile d'ordonner des priorités et de traiter Athador aujourd'hui et demain le Carré Saint-Jean et après-demain Athador. Il pense que l'on a besoin d'une réflexion plus globale : d'abord l'état du patrimoine bâti, ensuite des priorités que l'on affecte à certains bâtiments. Il souhaite que l'on accorde une large priorité au Carré Saint Jean.

Monsieur le Maire invite Charles de KERSABIEC à ne pas s'inscrire dans le groupe de travail compte tenu de la description qu'il vient de donner et du peu d'esprit constructif qu'il vient de développer. Il ferait mieux de proposer à un autre de ses colistiers d'accompagner cette démarche qui se veut positive, ouverte et constructive. Il rappelle que, dans le PPI, il a déjà été fait ce travail de diagnostic et l'ensemble des groupes scolaires de la ville de Guérande ont été identifiés comme prioritaires. C'est également le cas d'Athador et il s'agit aujourd'hui d'ouvrir une démarche participative sur le devenir d'Athador.

Charles de KERSABIEC confirme qu'il s'est inscrit personnellement dans cette démarche et de manière volontaire.

Catherine LACROIX dit n'avoir aucun souci pour travailler avec Charles de KERSABIEC et les 3 personnes qui vont s'inscrire dans le Comité. On a l'habitude de travailler ensemble au moment des Commissions et l'on va continuer.

Monsieur le Maire précise que le premier point est de valider la création de cette instance et puis après le 2^{ème} point ce sera la désignation des membres.

Contrairement à Monsieur de KERSABIEC, Anouk PAOLOZZI DABO trouve que cette démarche est plutôt intéressante et constructive. De ce fait, elle aimerait bien y participer et elle imagine que les 3 places pour les minorités sont issues des 3 groupes minoritaires qui sont autour de cette table. Or, elle rappelle qu'autour de cette table, il y a au total 5 groupes dont un créé par Monsieur le Maire composé de Yannick DANIO et d'elle-même. Donc, elle aimerait savoir s'ils peuvent avoir une place dans ce Comité de Pilotage.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas créé ce groupe mais simplement apporté une réponse à un vide sur un positionnement que Yannick DANIO et Anouk PAOLOZZI DABO n'avait pas pris. Ils sont en fait indiqués dans la minorité de la Majorité. Dans la démarche, s'il faut rajouter un 4^{ème} dans la composition de cette instance ça ne pose aucun problème.

Anouk PAOLOZZI DABO l'en remercie.

Dans la lignée des interventions précédentes, Gaëlle ESTAY estime que ce Copil sur le devenir d'Athador est très intéressant, encore faut-il effectivement qu'il soit fait sur des bases et des informations saines et précises. Elle n'aimerait pas mettre de l'argent dans un bateau qui prend l'eau. Aussi, comme suggéré par Charles de KERSABIEC, ne pourrait-on pas envisager des solutions plus globales et effectivement un diagnostic et un inventaire des bâtiments de la Municipalité et qui pourraient être investis par la Culture ?

Monsieur le Maire trouve que l'on mélange un peu les sujets puisque là c'est une demande par rapport à Athador pour lequel on propose de créer cette instance. Aussi, cela l'interpelle car l'on fait de la co-construction et du partage, et la Minorité renvoie la vision qu'elle porte. Et si l'on ne

fait pas de démarche vis-à-vis de l'ensemble des élus du Conseil Municipal, on nous le reproche. Donc, pour être très pragmatique il y a un sujet ouvert à l'ensemble des élus de la Minorité sur la base du volontariat et ceux qui veulent s'y investir sont les bienvenus. Il n'y a aucune obligation. Il s'agit, d'abord, de constituer les instances au niveau des élus qui vont former ce Comité de Pilotage et ensuite il y a un Comité Technique qui fera appel à l'ensemble des Directeurs de Services qui rejoindront le groupe par rapport aux orientations qui auront été prises et bien sûr ils auront des temps de travail qui nous apporteront leur savoir au niveau technique. Les élus ont un rôle de décideurs et sont aidés par les techniciens.

Selon Alain LE GENTIL personne ne conteste l'intérêt de ces instances que l'on propose de créer mais cela n'empêche pas de se poser légitimement la question de fond sur le devenir de ce bâtiment.

Pour Monsieur le Maire, c'est justement l'objet de cette délibération de créer cette instance pour se positionner sur le devenir d'Athamor en termes de structure, en termes d'offre, en termes d'évolution.

Alain LE GENTIL estime qu'il faudrait revoir un peu la formulation car ce qu'il a compris c'est qu'on allait se poser des questions sur les usages de ce bâtiment. On peut s'interroger sur le devenir de cette infrastructure. Est-ce qu'à court ou moyen terme c'est un bâtiment qui mérite d'être conservé ; si oui dans quelles conditions et que faut-il faire pour le rendre fonctionnel ? Sinon n'est-ce pas judicieux d'envisager d'éventuels investissements si l'on veut changer les usages, agrandir par exemple la Médiathèque, cela va fatalement entraîner des investissements. Il voudrait que cette question qui est la question de fond ne soit pas oubliée.

Monsieur le Maire le rassure. Cette question n'est pas oubliée car il y a au moins un point commun à Guérande, c'est que l'ensemble des bâtiments publics a au moins 40 ans. Pour prendre l'exemple du Complexe Jean Ménager des études ont montré que ce dernier était en capacité d'avoir une durée de vie supplémentaire de 20 ou 30 ans. On a eu les mêmes réponses pour le groupe scolaire du Bois Rochefort et pour les infrastructures périscolaires de la Madeleine. Toutefois, il y a des choix budgétaires à opérer.

Aujourd'hui, c'est une proposition qui est faite et Catherine LACROIX ne s'attendait pas à de telles réactions alors qu'elle permet aux Minorités de participer aux décisions.

VOTE : Unanimité

24 Désignation des membres élus au COPIL Réflexion sur le devenir d'Athamor

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote par scrutin secret.

Ont été élus, à l'unanimité, membres du COPIL Réflexion sur le devenir d'Athamor :

- Monsieur le Maire,
- L'adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine,
- L'adjoint en charge des Solidarités, de la Famille et de l'Education,
- L'adjoint en charge de la Jeunesse, du Sport, de la Prévention et de la Santé,
- L'adjoint en charge de la Démocratie Participative et de l'animation dans les villages et dans les quartiers,
- Quatre conseillers municipaux :
 - o Gaëlle ESTAY,
 - o Charles DE KERSABIEC,
 - o Catherine BAILHACHE,
 - o Anouk PAOLOZZI-DABO.

25 Tarifs municipaux services culturels 2022-2023

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

Monsieur le Maire profite de cette délibération pour informer le Conseil Municipal que le bâtiment d'Athanor prendra, à terme, le nom de Michel RABREAU, ancien Maire de Guérande décédé l'an passé, et qui fût à l'origine de cette structure.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Denis LENORMAND.

26 Fonctionnement du régime des astreintes et modalités d'indemnisation

Catherine BAILHACHE trouve que c'est une très bonne chose de clarifier ainsi les régimes d'astreinte puisque cela permet au personnel de se situer. Elle aimerait une évaluation du coût de ces astreintes et connaître l'enveloppe qui y sera consacrée.

Denis LENORMAND répond qu'il sera un peu compliqué de faire un bilan exhaustif puisque en fait l'ensemble des dépenses financières des astreintes rentrent dans les coûts salariaux donc dans la masse globale du fameux chapitre 12. Aussi, il pense que ça va être un peu compliqué si ce n'est qu'il peut réfléchir à la communication de tableaux croisés.

Monsieur le Maire verra si la Ville est en capacité de fournir un bilan annuel des astreintes.

VOTE : Unanimité

27 Tableau des effectifs

Anouk PAOLOZZI DABO est bien consciente que le document présenté est obligatoire dans cette forme là mais il lui semble lacunaire pour une analyse de la dynamique des ressources humaines de la Ville de Guérande. Elle souhaiterait connaître les mouvements qu'il y a eu au sein des services de la Ville sur les années 2020 et 2021 c'est à dire le nombre de départs et le nombre d'arrivées pour avoir une meilleure visibilité sur ce qui se passe dans la Ville.

Denis LENORMAND s'engage à fournir les éléments lors d'une prochaine Commission Ressources Humaines.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire propose à Anouk PAOLOZZI DABO de poser sa question.

Question orale de Anouk PAOLOZZI DABO

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je tenais ici à vous alerter sur un sujet qui aura des conséquences importantes pour notre territoire.

Suite à une première mission d'étude finalisée en mars 2022 dans le cadre de la SNAP, l'Etat souhaite aujourd'hui créer un Parc National en zones humides afin de préserver et de sanctuariser des territoires à haut intérêt environnemental.

Le ministère a ainsi identifié en France 18 espaces, qui pourraient être basculés en « Parc national ».

Chacun de ces territoires sera visité par une délégation pour rencontrer les collectivités impactées et les différents utilisateurs de ces territoires, afin de confirmer la pertinence de ces choix.

L'objectif affiché par l'Etat est de créer pour notre territoire, un Parc National de 25 000 hectares qui prendrait la place du Parc naturel régional de Brière.

Si le Plan National Zones Humides et ses financements associés sont bien une chance pour notre territoire de terre et d'eau et semble aller dans le bon sens, il en est tout autre pour le projet de Parc National.

Le fonctionnement même d'un Parc National et de sa zone « cœur de Parc » méritent en effet que l'on s'interroge sur sa pertinence lorsque l'on parle d'un site déjà protégé, comme c'est le cas du PNR de Brière.

Aujourd'hui, le PNR permet aux communes de faire partie des acteurs incontournables, et de mettre en place de nombreux outils pour à la fois protéger cette zone, mais également laisser les habitants et partenaires faire vivre ce lieu tout en respectant sa spécificité.

Si demain, le PNR bascule en Parc national, c'est directement l'Etat qui prendra la main sur sa gestion et sur la mise en place d'actions, faisant que des zones très strictes de protection (zonage cœur de Parc) seront étendues, au risque d'empêcher les usages et activités traditionnelles et de tourisme.

Bref, la Brière ne sera plus aux Briérons !

Eux qui sont sincèrement et viscéralement attachés à cet espace et qui l'entretiennent depuis toujours ; et dont je vous rappelle qu'il appartient aux Briérons par une lettre patente du Duc de Bretagne François II datée du 8 août 1461, puis formellement accordé par le Roi Louis XVI le 27 janvier 1784.

Attendu que l'Etat va vous demander de vous positionner, au titre de Commune à part entière du Parc Naturel régional de Brière, je vous demande également aujourd'hui et officiellement si vous vous positionnez bien contre la mise en place d'un Parc National, afin de préserver nos usages et traditions ainsi que notre place au sein de la Brière ?

Je vous remercie.

Gwenaëlle MORVAN apporte la réponse suivante :

« La question est légitime et au vu des émois que l'éventualité d'une création de Parc National de zone humide provoque, il est urgent que les communes réagissent.

Une délégation ministérielle est cette semaine sur le territoire pour rencontrer les différents acteurs. Je la rencontre au titre de membre du Bureau et présidente de la commission syndicale Grande Brière Mottière vendredi matin.

Sa lettre de mission n'est pour l'instant que la rencontre des diverses instances. A ce jour, 18 zones humides sont visées en France, 3 seront sélectionnées pour devenir des parcs nationaux.

Par deux fois déjà ce processus de sélection de territoire d'accueil a échoué.

Mais quelles sont les différences entre un parc naturel régional et un parc naturel national ?

Tout d'abord les buts : le PNR vise la protection des richesses naturelles, l'accueil dans la zone même du parc, le développement économique rural et l'animation culturelle pédagogique de plein air, alors que le parc national vise la sauvegarde du milieu naturel dans un but scientifique avec une tolérance pour le pastoralisme et la randonnée. Ensuite parlons de leur gouvernance, tandis que le Parc Régional est géré par un Syndicat Mixte de Collectivités Locales, le Parc National est lui gouverné par l'Etat. Ainsi les communes se trouveraient démunies de leurs prérogatives.

Jusqu'à présent la Commission Syndicale et le Parc Naturel Régional de Brière par le biais de leurs élus et de leurs agents, ont accompli leurs missions : tant la protection de l'environnement que dans la pédagogie qui l'accompagne, dans la valorisation des activités économiques et patrimoniales et en intelligence avec les gens qui vivent sur ce territoire, qui en vivent et qui sont aussi garants de sa gestion, agriculteurs, professionnels du tourisme, associations de pêcheurs et de chasseurs etc.

La commune de Guérande se veut garante de ces activités et réaffirme sa vigilance quant à la protection de la biodiversité et de l'environnement, de la cohabitation entre tous, ainsi la majorité se prononcera donc contre la création d'un Parc Naturel des zones humides sur le territoire de la Brière. »

Monsieur le Maire demande à Catherine BAILHACHE de poser sa question.

Question écrite de Catherine BAILHACHE

Monsieur le Maire,

Le 5 juin dernier, Ouest-France annonçait « clap de fin » pour Comete :

Extrait de l'article :

« Mais 2022 marquera aussi la fin du Printemps théâtral de Guérande, car l'association Comete ne pourra pas en organiser l'an prochain, compte tenu de la baisse importante de la subvention versée depuis de nombreuses années par la municipalité guérandaise ».

Vous le savez, je suis présente à la commission culture et la commission finance. A aucun moment, nous n'avons discuté de cette baisse durable de la subvention à l'association Comete. Etant donné les formes réduites du printemps de 2021 à cause du COVID et de la subvention de 9000€ reçue alors, nous avons voté une subvention de 3500€ pour 2022 et non de manière pérenne.

L'annonce faite à l'association en décembre 2021 de ne pas renouveler la subvention de 11000€ qui faisait l'objet d'une convention triennale arrivée à échéance, mais de la mettre désormais à 3500€ de manière durable n'a pas été débattue en commission. Or cette baisse brutale signait un arrêt de mort pour cette action. COMETE ne pouvait donc pas signer, dans ces conditions, une nouvelle convention pour 3 ans. Cette subvention de 3500€ lui a seulement permis d'assurer en catastrophe la tenue des rencontres déjà engagées, cette année, en réduisant leur durée et leur programme.

Une annonce tardive et surtout inattendue. La Ville et COMETE avaient même envisagé, avant confinement, de faire programmation commune de spectacles (Une représentation tout public / une représentation Printemps Théâtral...) Et donc un choc brutal pour COMETE qui a dû annoncer, en mai et juin, aux enseignants de Guérande et du département qu'elle serait sans doute obligée de renoncer à ce type d'événement tant apprécié, dès 2023.

L'argument du nombre de Guérandais concernés par cette manifestation est erroné : il est stable depuis les origines. En 2022, ont participé les classes du lycée Galilée, O Guichard et du collège

J Brel. La Presqu'île y est également présente, cette année, avec le collège Tabarly de La Baule, et depuis très longtemps, avec le collège du Pouliguen.

Cette manifestation soutenue par le rectorat, la DRAC, le Département, la Région fait de Guérande le haut lieu de l'éducation artistique de la jeunesse de Loire Atlantique. Une cause encore plus importante avec l'instauration du 100% EAC qui vise la généralisation de l'éducation artistique et culturelle à tous les élèves. Et ne parlons pas du « grand oral » auquel prépare notamment la formation au théâtre.

Après avoir démantelé le Prix d'Ecriture Théâtrale qui avait une renommée nationale et 15 années d'existence, si cette décision est maintenue, vous démantèlerez le Printemps Théâtral qui a un rayonnement départemental pour toute la jeunesse.

Si le nombre de Guérandais concerné par une action est déterminant pour décider du montant d'un financement, alors, fermons le musée de Guérande qui ne reçoit que peu de Guérandais en regard de ses visiteurs ! De même fermons certaines activités sportives dont les adhérents ne sont pas tous guérandais lors des regroupements.

L'honneur de la ville est de permettre à l'EAC (Education artistique culturelle) de se réaliser dans notre communauté ce qui lui est demandé par la loi de 2013. Le printemps théâtral en est une expression naturelle qui est supportée par de nombreux bénévoles.

Monsieur D Lenormand, que j'ai interrogé a écrit lui-même :

« Il n'y a pas eu d'envoi de courrier de notre part pour arrêter quelque subvention que ce soit, et le partenariat avec l'association est parfaitement clair, la preuve en est par le fait que nous venons de recevoir ces derniers jours un courrier de remerciements auprès de la mairie, signé entre autres par Mesdames Agathe Rouaud, Brigitte Blin et Catherine Gicquiaud qui faisaient l'éloge des services et financement réalisés par la commune » « L'avenir de cette manifestation appartient à part entière à l'association Comète 44 qui sait compter sur nous quant à notre aide, et je vous rappelle en effet, qu'au-delà de la subvention, équipe technique, matériel et salles sont mis gracieusement à la disposition de cette manifestation, »

Donc, l'aide de 9000€ ou 11000€ nécessaire au fonctionnement est donc acquise, (l'action du printemps théâtral de Guérande ne peut se réaliser qu'avec une subvention d'au moins 9000€.) Si elle reçoit 3500€ elle est condamnée à arrêter...

Passer à notre insu, élus, l'annonce de la subvention de 11000€ à 3500€ aurait été une manœuvre déloyale. Donc je comprends que l'aide est accordée.

Monsieur le Maire, je souhaite que vous confirmiez que la subvention pour 2023 sera bien celle qui est nécessaire pour que le printemps théâtral de la ville de Guérande ait lieu. Soit au minimum 9000€ et au mieux 11000€. Que cette subvention sera pérenne.

Il est évident que des demandes de valorisation de la ville et de la manifestation de la présence des jeunes peuvent être améliorée, des actions de promotions, de visibilité par les Guérandais sont à négocier avec l'association pour que 2023 associe les amoureux du théâtre à Guérande et ils sont nombreux puissent assister aux représentations.

Que les actions envers les établissements de Cap Atlantique soient valorisées et servent à l'image de tout notre territoire envers les jeunes.

En vous remerciant de nous confirmer l'engagement de la ville dans cette action soutenue par tous les partenaires sans faille depuis 40 ans et le retour à une subvention entre 9000€ et 11000€.

Catherine Bailhache. « Guérande l'Avenir en Presqu'île »

Catherine LACROIX apporte la réponse suivante

« Je dois dire que je suis surprise à plus d'un titre concernant votre question :

-Surprise car Monsieur Denis LENORMAND, Adjoint aux Finances, a déjà eu l'occasion de répondre à celle-ci vendredi dernier à l'occasion d'un e-mail que vous citez partiellement, en omettant la première phrase, je cite : « La subvention 2022 correspond à l'accord que nous avons eu avec l'association pour le printemps de cette année, et reflète la réponse précise à sa demande présentée dans le cadre du processus annuel de subvention. ».

En effet, après échange avec l'association Comète, il a été défini le montant de 3500€ de subvention. Subvention numéraire sans compter la mise à disposition gracieuse de l'ensemble des équipements culturels et du personnel demandé.

-Surprise aussi car la subvention accordée à cette association a bien fait l'objet d'une discussion avec l'ensemble des élus présents lors de la Commission Culture et Patrimoine du 22 mars. J'ose espérer le soutien de mes collègues des Minorités qui louaient, lors du dernier Conseil Municipal, la manière participative de cette Commission quant à l'attribution des subventions.

Par ailleurs, vous étiez en copie d'un e-mail du jeudi 17 mars comprenant l'ensemble des éléments relatifs aux subventions ainsi que dans le compte-rendu du 24 mars.

-Surprise encore, car – et ça vous l'avez dit – nous avons reçu un e-mail de remerciements auprès de la Mairie, signé par les organisateurs du Printemps Théâtral qui faisaient l'éloge des services et financement réalisés par la commune.

Je ne peux donc m'empêcher de vous citer un extrait : « Après quelques semaines de repos et d'accalmie, nous tenions sincèrement à vous remercier d'avoir accueilli cette année encore nos Printemps théâtraux. Tous les établissements nous ont fait des retours très positifs et ont été enchantés de leur séjour. Un grand merci évidemment au soutien de la Mairie de Guérande, à l'accueil du Centre Culturel Athanor et au soutien précieux de son équipe technique. ». Ainsi donc, cette subvention a déjà été amplement discutée avec eux ainsi qu'en Commission et vous connaissez ma position : pas d'ingérence dans la vie des associations. Ils m'ont fait part de leur choix de développer de nouveaux projets, raison pour laquelle nous avons estimé qu'il n'était pas nécessaire de mettre en place une nouvelle convention triennale. Le tout, en concertation et en bonne intelligence, comme toujours !

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire invite Catherine BAILHACHE à lire sa seconde question.

Question écrite de Catherine BAILHACHE

Monsieur le Maire,

Le Parc éolien de Saint Nazaire sur le Banc de Guérande au large de nos côtes est nettement visible depuis le coteau Guérandais, au pied de l'hôpital, à la Tonnelle, à Clis...

Ces parcs produisent de l'électricité sur laquelle est instituée depuis 2007, une taxe à destination des habitants impactés par ces installations.

Dans un décret signé le 22 juillet 2020, le Premier ministre Jean Castex a réévalué cette taxe : 17 227 € par mégawatt installé.

Dans le code des impôts, l'État prévoit également la redistribution de cette taxe : 50 % aux communes littorales d'où sont visibles les éoliennes, 35 % aux comités des pêches (national : 15

%, régional : 10 %, départemental : 10 %), 5 % à la SNSM, 5 % à l'Agence française pour la biodiversité ou encore, 5 % pour financer des projets « concourant au développement durable des autres activités maritimes ».

Les communes littorales d'où les éoliennes sont visibles (moins de 12 milles marins) devraient donc recevoir, une fois les 480MW installés, une enveloppe de 8 268 960€ à se partager.

Quelles communes seront concernées par l'attribution de ces taxes ? La commune de Guérande sera-t-elle concernée ?

Est-il prévu une redistribution au sein des communes de Cap Atlantique concernées comme dans certaines communautés de communes du littoral ?

Nous vous remercions pour ces informations.

Catherine Bailhache

« Guérande l'Avenir en Presqu'île ».

Monsieur le Maire demande à Denis LENORMAND de bien vouloir répondre.

Denis LENORMAND apporte la réponse suivante

« Le sujet sur lequel vous appelez notre attention est tout à fait d'actualité. Comme vous l'indiquez, une taxe à destination des communes impactées par ces installations va être instaurée en 2023 avec une mise en service devant avoir lieu en 2022.

S'agissant des communes bénéficiaires, l'arrêté préfectoral listant les communes bénéficiaires au Fonds National de Compensation de l'Energie Eolienne en Mer devrait être signé au cours de l'été. Sous réserve de la signature de ce projet, la commune de Guérande devrait être bénéficiaire mais nous n'en avons pas encore la confirmation formelle.

D'ici la fin 2022, avec la publication d'un nouveau décret, l'arrêté préfectoral fixant les communes bénéficiaires et l'arrêté préfectoral édictant la clé de répartition, nous devrions être en mesure d'établir un montant de recette pour notre commune. De ce fait, il nous paraît un peu tôt pour pouvoir vous répondre concernant une éventuelle répartition au sein de la Communauté d'Agglomération tant les éléments manquent, dans l'attente des retours de l'État.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous soit en fin d'année, soit en début d'année prochaine, quand nous aurons tous les éléments. »

Monsieur le Maire livre des informations sur le SIVOM de la Madeleine et sur Cap Atlantique. Il commente le diaporama présenté en séance.

SIVOM de la Madeleine

Evolution des tarifs de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire de La Madeleine

Une réflexion a été menée afin que la tarification appliquée par le Syndicat pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire soit la plus proche possible de celle pratiquée par les Communes de Guérande et de Saint-Lyphard. Les tarifs de la restauration ont donc évolué d'un

tarif unique vers une tarification au quotient familial. Les tarifs de l'accueil périscolaire sont toujours calculés sur la base du quotient familial et ont été revalorisés de 2%.

Signature d'une convention de gestion avec le Département relative à l'aménagement de sécurisation du bourg de La Madeleine – Rues des Parcs Neufs/Saint-Exupéry

Cette convention précise la répartition des charges et les conditions d'entretien et de gestion des aménagements de voirie réalisés sur le domaine public départemental. Seul l'entretien de la chaussée est à la charge du Département, le reste incombe au Syndicat. Les travaux « SIVOM » se déclineront en sept chantiers :

- La création d'un cheminement PMR depuis le giratoire des 4 routes vers le centre du Village,
- La création de 4 plateaux surélevés sur l'axe,
- La rationalisation en peinture des 2 carrefours avec la rue de Trémelu et la rue des Écoles,
- Le changement de régime de priorité entre la rue Saint-Exupéry et la rue des Ecoles,
- La mise en évidence de l'itinéraire cyclable d'intérêt communautaire sur tout le tronçon traité,
- Le déplacement d'une aubette de transport scolaire, (convenu avec LILA PRESQU'ÎLE), pour en sécuriser l'utilisation,
- La modification à la marge de la limitation Ouest de l'agglomération de La Madeleine, suite à la réalisation du giratoire des 4 routes.

Les travaux « SIVOM » (cheminement PMR et aménagements de sécurité) commenceront mi-juin pour se terminer fin juillet. Les travaux de marquage au sol seront faits après les travaux d'enrobés (financés et réalisés par le CD44), fin août ou octobre, pour la rue des Parcs Neufs.

Les travaux rue Saint-Exupéry par le Département auront certainement lieu en 2023 pour des raisons budgétaires, un marquage temporaire sera réalisé en attendant ces travaux.

Les travaux s'élèvent à ce jour, à 240 000€ TTC contre 180 000€ TTC prévus initialement, effet cumulé d'une amélioration du projet, d'une extension du périmètre notamment avec la sécurisation de la traversée au droit du restaurant scolaire et d'une envolée des prix Travaux Publics. Ces améliorations contribueront grandement à l'augmentation de la qualité de vie dans le bourg de La Madeleine.

Cap Atlantique

1-CRÉATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Les Conseils de développement, composés de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale, sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes. Ils sont créés à l'échelle des territoires de manière **obligatoire dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants** comme c'est le cas ici. Chaque Maire de Cap Atlantique a choisi deux représentants : en respectant la parité mais aussi une juste représentation des catégories socio professionnelles.

Le conseil de développement conduit ses **travaux sur saisine de l'intercommunalité ou par auto-saisine**. Il peut proposer à la collectivité tout sujet qui lui semble refléter une attente de la population.

Ses missions sont au service du territoire et de ses habitants : la loi prévoit trois grands domaines d'intervention : avis sur le **projet de territoire**, sur les **grands documents de planification** (PLU, SCOT...) et sur le **développement durable**, tout en laissant la possibilité de conduire des réflexions sur **toute question intéressant le territoire**.

Le conseil communautaire du **23 juin 2022 dernier a acté officiellement sa création jusqu'en 2026**. Il sera installé officiellement en septembre prochain.

Pour nous, dans un contexte de demande accrue de participation citoyenne, le Conseil de Développement (CODEV) est un **espace de dialogue, de débat, respectueux des diversités d'opinions, identifiant les points de synergies et les points de divergence, offrant par là même un espace d'intelligence collective**. A l'échelle de Cap Atlantique, il a pour ambition de se positionner comme un **acteur majeur aux côtés des élus de l'agglomération**, en apportant un regard citoyen sur les enjeux stratégiques, mais il n'a **pas de pouvoir direct de décision, uniquement de proposition**.

A Guérande, nous travaillerons sur un Conseil Consultatif dans les années qui viennent pour répliquer localement ce qui se fait à l'échelle de la communauté d'agglomération.

2-SIGNATURE DU CONTRAT INTERCOMMUNAL AVEC LE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le Département souhaite **accompagner la dynamique de développement** des territoires comme le notre à travers un **contrat-cadre pluriannuel** établi avec les intercommunalités. Sa mise en place a fait l'objet d'un dialogue entre le Département et nos services pour y inscrire des projets d'investissements qui comptent pour nous.

Le Département est et reste un **partenaire privilégié** des territoires. Il agit au plus près des communes et des intercommunalités pour nous permettre de **développer les services publics de demain, de requalifier les cœurs de bourg et de ville, d'aménager des infrastructures et de créer les équipements pour répondre aux nouveaux enjeux territoriaux**. Des contrats sont donc signés avec les communes et différents acteurs, nous évoquons aujourd'hui **l'approbation du contrat intercommunal** c'est-à-dire entre le Département et l'agglomération, qui sera signé dans les mois à venir.

Le soutien départemental porte sur des **projets intercommunaux** essentiellement et sur **certains projets communaux d'intérêt communautaire** qui contribuent au développement de notre territoire, en lien avec les axes de la politique départementale d'aide au développement de l'usage du vélo, au logement social et au maillage du territoire par des équipements à rayonnement intercommunal.

Au total, le Département de Loire-Atlantique investit aux côtés de notre agglomération pour le développement, la modernisation de notre beau territoire d'ici à 2026, **près de 90 millions d'euros (ex : port de La Turballe, routes...)**.

3-ASSOCIATION PRESQU'ILE HABITAT JEUNES

Notre territoire ne fonctionne pas comme n'importe quel autre car avec **75 000 habitants à l'année et plus de 360 000 en été, il est évident que l'aspect saisonnier est important**. Il faut le prendre en compte dans nos actions politiques et dans notre action au quotidien car le dimensionnement des services au public n'est pas le même selon les périodes de l'année, et **nos préoccupations varient au fil du temps qui passe**.

L'accueil des saisonniers est un enjeu majeur pour le bon fonctionnement de notre industrie touristique. Ainsi, par **délibération du 9 décembre 2021**, Cap Atlantique et les 9 communes ou stations touristiques de l'agglomération ont **signé avec l'Etat une convention sur 3 ans pour le logement des saisonniers**.

Cette convention de l'hiver dernier a pour but **d'établir un diagnostic sur les besoins en logements des saisonniers et de s'engager sur les actions concrètes pour y répondre**.

Ainsi, **l'Association Presqu'île Habitat Jeune a été mandatée** par Cap Atlantique pour développer sur le territoire le **dispositif Hébergement Temporaire chez l'habitant**. En signant cette convention la semaine dernière, l'agglomération s'engage à **verser des fonds* à l'association afin de lancer la démarche, rechercher des loueurs et des saisonniers et organiser les visites et la médiation**.

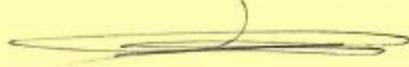
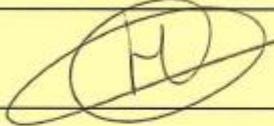
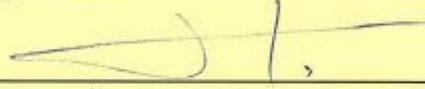
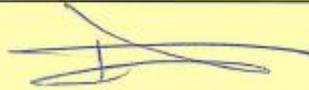
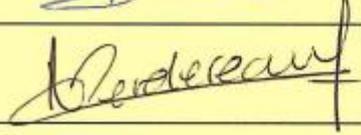
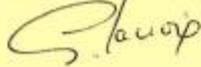
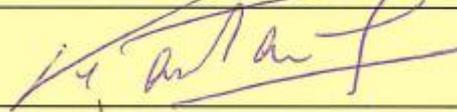
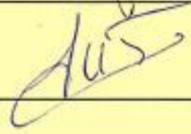
*Pour information : 10 000 euros en 2022 et 8000 euros en 2023 et 2024.

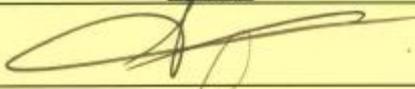
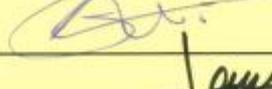
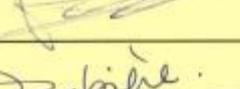
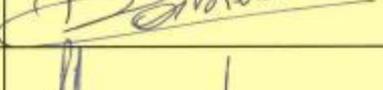
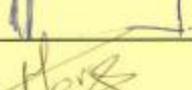
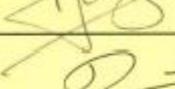
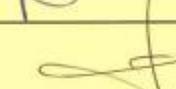
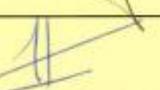
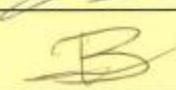
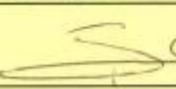
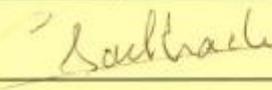
Avant de clore la séance, Monsieur le Maire invite les élus à prendre connaissance des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et dont le récapitulatif leur a été remis.

Il rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 28 septembre 2022 à 18h.

La séance est close à 21h15.

#####

FICHE DE PRESENCE - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - MERCREDI 29 JUN 2022	
NOM	signature
Nicolas CRIAUD	
Ghislaine HERVOCHE	
Frédéric DUNET	
Florence PENOT-MARTINEAU	
Denis LENORMAND	
Audrey PERDEREAU	
Xavier FOURNIER	Devoir à Mme Perdereau.
Catherine LACROIX	
Laurent CHASSAING	
Jacques GUIHÉNEUF	Devoir à M ^r Renaud.
Rose-Anne MOREAU	
Joseph GAULTIER	Devoir à M ^r Criaud.
François FONTAINE	
Yannick DANIO	
Joëlle URVOIS	

FICHE DE PRESENCE - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - MERCREDI 29 JUIN 2022	
NOM	signature
Gwénaëlle MORVAN	
Gwendoline MORAND-GABARD	
Caroline LEBEAU	
Stéphane SIMON	
Audrey DUBOIS	
Anouk PAOLOZZI-DABO	
Guillaume GENRE	
Nicolas RENAUD	
Delphine CORBIERE	
Vincent BELLIARD	
Mercédès FORGE	
Jean-Noël DESBOIS	
Gaëlle ESTAY	
Alain LE GENTIL	
Charles de KERSABIEC	
Jean-Luc BAHOLET	
Sylvie COSTES	
Catherine BAILHACHE	